CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/16 du 18 mars 2025

VILLE DE SANNOIS

OBJET : CCAS - ANIMATIONS SENIORS
GOUTER DE PRINTEMPS DU MERCREDI 14 MAI 2025 : FIXATION D'UNE TARIFICATION POUR LE SENIORS HORS SANNOISIENS

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Dix-Huit Mars à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Onze Mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTS AYANT DONNNÉ PROCURATIONS :

Mme Sylvie ENGUERRAND à Mme Nathalie CAPBLANC
M. Pierre-Claude MONNIER à M. Nicolas FLEURIER
Mme Pauline SPINAS-BEYDON à Mme Martine AUBIN
Mme Catherine DUPONT à Mme Isabelle ARPIN

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20250318-DE-16-2025-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20250318-DE-16-2025-DE
A.R. du 27/03/2025
Publié le 1er/04/2025
Le Président

N°2025/16 du 18 mars 2025

Bernard JAMET

OBJET : CCAS – ANIMATIONS SENIORS
GOUTER DE PRINTEMPS DU MERCREDI 14 MAI 2025 : FIXATION D'UNE TARIFICATION POUR LES SENIORS HORS SANNOISIENS

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le Goûter de printemps qu'organise, chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à l'attention des retraités Sannoisiens de 65 ans et plus,

Considérant la demande faite régulièrement, par les seniors invités au Goûter de printemps de venir accompagnés d'une personne non Sannoisienne,

Considérant que pour ces personnes, une participation financière est demandée,

Considérant que ce moment de convivialité se déroulera cette année, **le mercredi 14 mai 2025**,

Considérant le coût de cette action,

Considérant qu'aucune participation n'est exigée des personnes éligibles,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 12
Vote(s) Contre : 0
Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : de fixer à **13€**, le tarif du Goûter de printemps pour les non Sannoisiens accompagnant des seniors invités,

Article 2 : d'indiquer que les participations financières seront encaissées par le régisseur du CCAS.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS